

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC**  
**VENDREDI 30 AVRIL 2010**  
**18H30**

**Absents excusés : F.MASSIP (Pouvoir à D.REYNAUD), A.BARNOUIN (Pouvoir à A.BERGIER), B.CARRE-DELCROIX (Pouvoir à C.SANCHES), C.TETELAIN, P.THIEBLEMONT**

**Secrétaire de séance : A.PATRAS**

**1. Demandes de subventions : LUBERON VETERANS & SIFACIL**

Ces demandes sont parvenues après le vote des subventions du 19 mars dernier.

- Le Maire propose d'attribuer 200 € (20€/élèves) à l'Association SIFACIL, qui dispense des cours de musique sur la Commune d'OPPEDE (10 élèves résidant à MAUBEC bénéficient de cet enseignement – L'association proposera également 1 à 2 animations sur la Commune. *Adopté à l'unanimité*
- LUBERON VETERANS : association sportive (football) qui regroupe des joueurs vétérans des Communes de MAUBEC et OPPEDE. Le Maire propose une subvention de 250 €, identique au montant accordé par la Mairie d'OPPEDE. *Adopté à l'unanimité*

**2. Intégration voies et espaces verts « Lotissement Bagnolet » dans le domaine public communal**

Du fait de l'intérêt que représente cette voie (liaison inter-quartiers et mise en sécurité par carrefour giratoire) pour les usagers, le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale, les voiries et espaces verts du Lotissement. Le Conseil Municipal autorise à *l'unanimité* le Maire à signer l'acte notarié

**3. Echange foncier MAURON / Commune de MAUBEC**

Un ancien chemin rural aujourd'hui désaffecté traverse la propriété de M. MAURON ; ce dernier a sollicité un échange que le Maire propose d'accepter. Le Conseil Municipal autorise à *l'unanimité* le Maire à signer l'acte notarié

**4. Renouvellement CDD archiviste**

La mission d'archivage doit se poursuivre ; M. Jérôme LEMAIRE donnant toute satisfaction, il est proposé de reconduire le CDD pour une durée de 3 mois, ce qui devrait lui permettre de terminer sa mission. Le Conseil Municipal autorise le Maire à *l'unanimité* à prolonger le contrat.

**5. Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.)**

Afin de renforcer l'équipe des services techniques, et plus particulièrement dans les missions d'entretien des espaces verts, il est proposé de recruter un agent dans le cadre d'un emploi aidé (C.U.I.) à raison de 26 heures / semaine pour une durée de 6 mois ; l'aide de l'Etat s'élève à 90% su salaire brut. Le Conseil Municipal autorise le Maire à *l'unanimité* à procéder au recrutement.

**6. Missions Contrôle Technique et Coordination SPS – Réhabilitation Maison Deflaux**

Suite à l'appel d'offres, et au terme de leur analyse avec le Cabinet d'Architecture PEYTAVIN, le tableau de classement donne le résultat suivant :

- Coordination SPS : Bureau D2ANCO (La Ciotat) pour un montant HT de 4 752 euros pour un temps de mission de 234 heures.
- Contrôle Technique : Bureau VERITAS (Le Pontet) pour un montant HT de 4 632 euros pour un temps de mission de 12 jours.

Le Maire propose de retenir ces deux bureaux d'études. *Adopté à l'unanimité*

**7. Projet Croix Blanche : Protocole d'accord**

Un projet de protocole est soumis au conseil municipal, aux riverains et à l'association Luberon Nature, après diverses rencontres et négociations par la Société MBC, porteur

du nouveau projet immobilier de l'Espace Croix Blanche. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le protocole

#### **8. Projet Croix Blanche : Déclassement**

Devant la modification de l'emprise du nouveau projet, il est nécessaire de déclasser une voie et le boulo-drome du Lotissement La Croix Blanche ; le plan de détachement est en cours de réalisation. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à lancer la procédure de déclassement. (constitution du dossier, désignation commissaire-enquêteur, enquête publique...etc.)

#### **9. Projet Croix Blanche : Promesse de vente**

Après négociation, avec la Société MBC, le Maire a proposé la vente du terrain aux conditions suivantes :

- Vente terrain : 270 000 €
- Attribution gratuite d'un local commercial à la Commune en vue d'y installer l'épicerie (valeur du local : 150 000 €)
- Participation de la Commune au Pass Foncier pour 11 logements

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la promesse de vente

#### **10. Projet Croix Blanche : Pass Foncier**

Destiné aux ménages modestes ne disposant pas d'apport personnel, le Pass Foncier finance une maison ou un appartement. Il permet d'acheter un logement neuf assorti d'une TVA limitée à 5,5% au lieu de 19,6%.

Le montant à prévoir pour la Commune est de 3 000 € pour un T2 et 4 000 € pour un T3 ; cependant ces montants peuvent être ramenés à 2 000 € avec une aide complémentaire de l'Etat, si les crédits sont disponibles.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le principe du Pass Foncier sur 11 logements du projet.

#### **11. Assainissement : convention d'assistance pour la mise en œuvre de la procédure de gestion du service public de l'assainissement**

Le contrat d'affermage pour l'assainissement avec la SDEI arrive à terme en fin d'année ; il sera prorogé pour une durée d'un an (autorisé par la Loi) afin de garder la concordance avec l'élaboration du PLU et la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Le Maire propose de s'attacher les services de M. J.P. JOUSSET Ingénieur Conseil Expert pour une mission d'assistance afin de conduire la procédure (fort complexe) de renouvellement pour la gestion du service public assainissement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention.

#### **12. Assainissement : Réseau de transfert : validation du choix de l'entreprise à l'issue de l'appel d'offres.**

Suite au rapport d'analyse des Offres établi par SOGREAH (voir extraits ci-après), Maître d'œuvre du projet, Le Maire propose de retenir l'entreprise BRIES TP, 1<sup>o</sup> du classement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les pièces du Marché pour un montant HT de : 160 506,20 €

### **Extrait du rapport d'Analyse des Offres établi par SOGREAH CONSULTANTS**

#### **Modalités de l'appel d'offres**

Il s'agit d'une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

#### **Publicité**

Le marché a été mis en concurrence par envoi à la publication le 04/03/2010 d'un avis d'appel à la concurrence paru dans le BOAMP, les Petites Affiches de Vaucluse et sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

### **Critères de jugement des offres**

Comme prévu dans le Règlement de la Consultation (article 4.2), les critères retenus par ordre décroissant sont :

- la valeur technique (50%).
- le prix des prestations (40%),
- le délai d'exécution (10%).

### **Vérification des offres**

Pour le projet de marché, il a été procédé à :

- une vérification des pièces, conformément au règlement de la consultation,
- une vérification arithmétique,
- une analyse technico-économique

### **Note technique**

Au vu des mémoires justificatifs, les notes techniques provisoires sont les suivantes :

#### **Entreprise Note technique provisoire (/28)**

SOGEA SUD-EST	18
BRIES TP	21
LUBERON TP	15

Ainsi, les notes techniques attribuées aux entreprises (note ramenée sur 20) et le classement sur le critère « valeur technique » sont les suivants :

#### **Rang Entreprises Note technique (/20)**

1 BRIES TP	<b>15</b>
2 SOGEA SUD-EST	<b>12,86</b>
3 LUBERON TP	<b>10,71</b>

### **Note financière**

La note maximale de 20 sera attribuée à la meilleure offre puis affectée du coefficient de pondération. Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure.

1	BRIES TP	160 506,20 €	<b>20</b>
2	LUBERON TP	168 316,72 €	<b>19,07</b>
3	SOGEA SUD EST	173 318,20 €	<b>18,52</b>

### **Note délai**

La note attribuée à chaque entreprise a été calculée à partir de la formule classique :

**$Nd = 20 \times (\text{valeur du délai le plus court (mois)} / \text{valeur du délai de l'offre (mois)})$**

Ainsi, la note maximale de 20 sera attribuée à l'offre proposant le délai le plus court. Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure.

Rappel du délai par défaut : **3 mois**

1	SOGEA SUD EST	1,5 mois	20
1	BRIES TP	1,5 mois	20
3	LUBERON TP	2 mois	15

### **Note finale**

Le tableau suivant récapitule les notes financières, techniques et délais attribués à chaque offre permettant le calcul de la note globale. Ainsi au regard des trois critères à savoir la valeur technique de l'offre, le prix des prestations et le délai de réalisation des travaux, le classement proposé est le suivant :

1	BRIES TP	<b>17,38</b>
2	SOGEA SUD EST	<b>15,25</b>
3	LUBERON TP	<b>14,86</b>